

A M I C A L E

N° 106
=====

Mes chers Amis,

Vous trouverez dans ces feuilles la convocation pour l'Assemblée Générale annuelle. Il vous sera très agréable de vous retremper dans "l'ambiance Brigade". Faites un effort pour vous rendre à STRASBOURG dans huit jours. C'est court pour se décider. Mais - voyons - un Ancien de la Brigade n'a pas besoin de beaucoup de temps pour bien faire les choses .

J'attire votre attention sur le fait que c'est la première réunion depuis la Paix. En effet voici vingt quatre ans que la guerre débuta d'une "drôle" de façon . Elle se poursuivit par une défaite générale fort peu prisée par les Anciens de 1914-18 qui pourtant étoient les chefs de ces braves poilus de 1939. Ce furent ensuite les heures noires du doute et de l'égoïsme. Quelques rares illuminés continuèrent la lutte. Leur nombre étoit restreint ; leur héroïsme au-dessus de la normale. Vint, après le camp de concentration, la Libération avec son cortège de sang, d'injustices et de joies. Celles-ci furent rapidement ternies par l'affaire d'Indochine, suivie de celle d'A.F.N. L'Algérie engloutit les dernières victimes offertes à la guerre ...

Maintenant c'est la Paix, dont on ne pourra jamais dresser le bilan. Souhaitons sincèrement que règne à jamais la Paix. La paix chrétienne. La paix de la France.

Paul MEYER

N O S M O R T S

=====
Madame Vve SCHREIBER Tavier a perdu son père la
27.5.62 . Nous lui présentons nos condoléances ainsi qu'à ses
enfants. (20, rue de Thann - ASPACH p. ALTKIRCH - Ht-Rhin)

=====
D I S T I N C T I O N S

=====
Nous sommes très fiers de vous annoncer la nomination
de notre Aumônier l'Abbé Pierre BOCKEL à la dignité de Chanoine
honoraire de la cathédrale de STRASBOURG.

Que notre camarade accepte nos sincères félicitations.

Mes chers Camarades,

En date du 6 août 1962, Monsieur le Ministre des
Anciens Combattants, me fait connaître qu'en accord avec le
Conseil de l'Ordre, il a été décidé d'attribuer à notre camarade
Paul MEYER, Président départemental de l'Amicale des Anciens
de la Brigade Alsace-Lorraine du Haut-Rhin, la Croix de Chevalier
de l'Ordre du Mérite Combattant au titre de la promotion du
1er semestre 1962.

Tous les membres de l'Amicale se réjouiront de cette
distinction par laquelle un hommage officiel est rendu à notre
camarade Paul MEYER dont le dévouement tant comme Président de
la Section du Haut-Rhin que comme éditeur du bulletin de
l'Amicale a été et demeure l'un des facteurs déterminant de la
vie de notre Amicale.

Au nom de tous les Anciens, au nom du Comité Central
et en mon nom personnel, je tiens à lui adresser publiquement
mes plus vives félicitations,

Bernard METZ

14.11.62 - PARIS - Le Général De GAULLE a remis
la plaque de grand-officier de la Légion d'Honneur à Monsieur
André CHANSON.

Nos sincères félicitations (quoique notre ami ne
les lira pas ici puisqu'il n'est plus abonné au bulletin)

=====
N O S V I V A N T S

=====
C A R N E T R O S E

=====
Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance
le 17 mai 1962 de C H R I S T I A N petit-fils du Colonel
et de Madame PLEIS. (Colmar -13, Rue de la 5e DB).

Nos plus vives félicitations aux heureux parents
et meilleurs voeux au bébé.

=====
...

ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS DE LA B.A.L.-
SECTION DU BAS-RHIN

Le Jeudi 31 Mai 1962 au siège Restaurant de la
Mauresse.

Séance ouverte par le Président NEFF à 10h 00 en présence de 19 membres.
Il salue les membres présents et donne lecture de son allocution point n° 1
de l'ordre du jour.

Mes chers Camarades,

Je vous souhaite la bienvenue à l'occasion de notre Assemblée Générale.
Avant de passer la parole à notre camarade CHILLES pour le rapport moral et à
SEGER pour le rapport financier, je tiens à vous dire quelques mots :

Votre président renonce à son mandat que vous lui avez déjà renouvelé
plusieurs fois. Il faut savoir passer le flambeau à des plus jeunes. Je remercie
mon Comité et vous tous pour la confiance et l'amitié que vous m'avez toujours
témoignées. J'insiste sur le mot amitié, seule expression qui fait vivre une
Amicale. Ajoutez à cela la solidarité, et n'oubliez jamais ces deux mots dans
vos rapports et réunions futurs.

Vous me direz jamais deux sans trois, eh bien, je vous indique le
troisième : LE DEVOUEMENT. Tout notre Comité a été dévoué mais il faut quand
même remercier et citer notre camarade CHILLES qui a bien mérité de la Brigade.

Je suis sûr qu'avec l'amitié, la solidarité et le dévouement, notre
Amicale continuera à maintenir le vrai sens de nos sacrifices passés et de notre
raison d'exister.

Léon NEFF -Président.

Cette allocution qui recueille des applaudissements laisse cependant
une note de nostalgie sur le visage de nombreux camarades.

La parole est donnée ensuite au Secrétaire pour la lecture du rapport
d'activité du Comité pour la période allant du Dimanche 16 Avril 1961 au Jeudi
de l'Ascension 31 Mai 1962.

RAPPORT D'ACTIVITE

Période d'activité allant du Dimanche 16 Avril 1961
au Jeudi 31 Mai 1962.

Mer chers Camarades,

Ainsi que vous en avez décidé l'année dernière, votre ancien secrétaire,
maintenu dans ses fonctions à titre provisoire durant toute cette année, se
trouve une nouvelle fois dans l'obligation de vous présenter le rapport d'acti-
vité de la section du Bas-Rhin des anciens de la B.A.L. Je constate simplement,
une fois de plus d'ailleurs, que ce n'est que le provisoire qui dure. ...

...

Je m'efforcerai, néanmoins, d'être bref cette année, non pas que vous soyez peut-être pressés de quitter cette Assemblée Générale, mais pour vous donner l'occasion de critiquer ce compte rendu d'activité et par là, la gestion du Comité. Il est certain que j'apprécierai vos critiques à leurs justes valeurs car elles me permettront plus aisément de me dessaisir de mes fonctions de secrétaire. En effet voilà deux ans déjà que je demande à être relevé de mon poste mais jusqu'à ce jour les volontaires ne se sont pas battus pour me remplacer.

Cependant étant donné que je suis appelé à quitter Strasbourg, le 1er Septembre prochain, il ne sera difficilement possible d'oeuvrer efficacement au sein du Comité si je ne puis assister aux réunions.

Les points essentiels que je me dois de relater au courant de cette année sont les suivants :

- 8 Mai 1961 - Jour anniversaire de l'Armistice de 1945 - Participation avec drapeau
- 14 Mai 1961 - Assemblée Générale à Metz
- 15 Juin 1961 - Sortie à ACHERN sur invitation de notre camarade DORIGNY que je tiens à remercier au nom du Comité pour l'organisation du repas et de la promenade digestive de l'après-midi. Encore une réussite B.A.L.
- 14 Juillet 1961 - Prise d'armes - Participation d'une délégation avec drapeau.
- Courant Octobre, un repas "MATELOTTE" avait été prévu, malheureusement par suite de circonstances indépendantes de ma volonté ce projet a dû être remis, puis abandonné.
- 11 Novembre 1961 - Prise d'armes - Participation à la manifestation organisée par l'U.F.A.C. au monument aux morts
- 3 Février 1962 - Organisation d'une soirée-dîner au Palais des Fêtes à Strasbourg suivi d'un bal.

Le Bureau de la section s'est réuni 7 fois durant cette année. D'autres réunions entre Président, Trésorier et Secrétaire et Président et Secrétaire ont eu lieu au domicile du Président toutes les fois que les nécessités et l'urgence le commandaient.

Votre secrétaire vous a représenté chaque mois sauf 2 fois aux commissions de la carte du Combattant.

- à toutes les réunions de l'UFAC
- à l'Assemblée Générale de l'UFAC avec les camarades BURGER Auguste et BRAUER.
- à Haguenau en Novembre 1961 lors d'une Assemblée Générale de l'UFAC
- aux fêtes de Noël des Pupilles de l'Office National des Anciens Combattants au Foyer de la Cité Administrative.
- aux fêtes de Noël des Français Libres au Théâtre du cercle.

Récemment encore, il s'est déplacé à Sélestat avec le vice Président HOLL pour discuter sur place l'Organisation de l'Assemblée Générale de Sélestat.

Et voilà mes chers amis, une analyse brève, mais objective des différentes activités de votre bureau en général et celle du secrétaire en particulier pour l'année 1961-1962.

Je vous précise encore que ces activités se sont traduites par une dépense en timbres poste d'un montant de 197,67 NF contre 89,15 NF en 1961.

...

...
Permettez moi mes camarades, de remercier vivement notre Président NEFF, nos camarades SEGER et BURGER Augusto, notre si dévoué porte drapeau, le Président B. METZ du Comité Central ainsi que tous mes camarades du Comité et les membres qui m'ont apporté durant toute cette année leur concours bienveillant dans l'accomplissement de ma tâche.

L'équipe de 1961-1962 est sortante,
Vive le nouveau Comité 1962-1963,
Vive la B.A.L.

Votre Secrétaire
CHILLES

Ce rapport mis aux voix est approuvé à l'unanimité moins une voix.

Le Président remercie une nouvelle fois le secrétaire et passe la parole au Trésorier SEGER qui rend compte de la gestion des finances durant l'année 1961-1962.

L'Assemblée désigne ensuite sous le point n°3 de l'ordre de jour comme commissaires aux comptes les camarades SCHWARTZENTRUBER et KREMPP.

Les comptes sont reconnus exacts et décharge est donnée au Trésorier.

Le Président remercie en termes très chaleureux le Trésorier SEGER pour la bonne tenue de sa comptabilité.

A ce moment notre camarade M. le Professeur B. METZ, Président du Comité Central fait son entrée. Une très vive ovation salue son arrivée. Le Président NEFF lui souhaite la bienvenue.

L'Assemblée suspend ses travaux afin de permettre aux camarades de se détendre un instant.

A leur reprise il est procédé sous le point n° 5 à la désignation des membres qui seront proposés par la section pour faire partie du Comité Central en remplacement de MM. B. METZ

DIENER-ANCEL

A. BORD

dont le mandat est arrivé à expiration.

D'après les précisions données par le Président B. METZ, ces camarades maintiennent leur candidature pour un nouveau mandat de 3 ans.

La section du Bas-Rhin, les assure de leur entière confiance et ne désigne pas d'autres membres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ELECTION DU COMITE

L'ancien Comité démissionne et se retire.

L'inter-présidence est assurée par notre camarade DORIGNY qui se fait l'interprète de tous les membres de la section et plus particulièrement de ceux stationnés dans la zone française d'occupation en Allemagne qu'il représente pour exprimer leur confiance au Comité sortant.

...

Il exprime le vœu que le Comité démissionnaire soit réélu intégralement afin que l'œuvre commencée continue et progresse.

Notre camarade B. METZ qui a demandé la parole remercie très vivement le Président NEFF, l'ensemble des membres du Bureau de la section du Bas-Rhin et le secrétaire CHILLES en particulier. Il souhaite vivement que l'ancien Comité soit réélu et complété.

Le Président NEFF accepte de faire partie du nouveau bureau en cas de réélection.

Le secrétaire CHILLES accepte également.

Il est procédé ensuite au vote secret par bulletin pour l'élection du nouveau Comité.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants :	19
Suffrages exprimés	19
Nul :	0

ont obtenu :

MM. NEFF	19	élu
HOLL	18	"
HERKES	19	"
CHILLES	19	"
SEGER	19	"
BURGER	19	"
WORINGER	19	"
BRAUER	19	"
BIJON	18	"
MALRAISON	16	"
HOST	3	non élu

Les membres élus sont :

MM. NEFF - HOLL - HERKES - CHILLES - SEGER - BURGER - WORINGER - BRAUER
BIJON - MALRAISON.

Après une courte délibération, le bureau a été formé comme suit pour l'année 1962-63.

Président :	M. Michel HOLL
1er Vice-Président:	M. Pierre HERKES
2ème Vice-Président:	M. le Professeur Georges WORINGER
Secrétaire :	M. Julien CHILLES
Trésorier :	M. Jean SEGER
Porte Drapeau :	M. Auguste BURGER
Secrétaire adjoint:	M. Hubert BIJON
Porte Drapeau adjoint:	M. Augustin MALRAISON
Membres :	MM. Léon NEFF
"	et Paul BRAUER

...

...

Notre camarade HOLL prend la présidence entouré de son comité .

Il propose à l'Assemblée Générale de bien vouloir accorder à notre ancien Président NEFF, qui a présidé durant plus de 10 ans aux destinées de la section, le titre honorifique de "Président d'Honneur".

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par acclamations. Le Président HOLL exprime encore les vœux suivants :

- 1) que le travail du Comité se fasse en équipe et ne soit pas la prérogative de quelques privilégiés,
- 2) que les membres assistent plus nombreux à l'Assemblée Générale. Il regrette à ce sujet qu'un si petit nombre de camarades ait répondu à l'appel du Comité ; 19 en 1962 et 24 en 1961 à l'occasion de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h 15.

Los Présidents :

L. NEFF

M. HOLL

Le Secrétaire

J. CHILLES

A D R E S S E S

- Monsieur Didier Pierre - EL MADHER (Batna) AURES
- Maréchal des Logis-chef Paul KESSLER - Gendarmerie -
KAYSERSBERG - Mt-Rhin

A V I S

ARCHIVE DES OFFICIERS DE L'ARMEE de TERRE
RAYES DES CADRES

L'Office National communique :

Les dossiers administratifs des Officiers rayés des cadres de l'Armée de Terre ont été transférés au Bureau Central des Archives administratives militaires (B.C.A.A.M.) caserne Bernadotte, à Pau. Ce transfert fait suite à celui des registres matricules de recrutement des classes 1880 à 1909 incluses, effectué en avril 1961.

Les registres matricules des classes 1878 et 1879 ont en définitive été versés au Service historique de l'Armée, à Vincennes.

Les demandes de photocopies d'états signalétiques et des services ou de pièces médicales concernant les intéressés, devront à l'avenir, être transmises au nouveau service susvisé.

MEDAILLE COMMEMORATIVE DES OPERATIONS D' ALGERIE

Dans un communiqué du Ministère des A.C. et V.G. nous avons relevé ce qui suit :

" L'agrafe dite de la "Pacification" est accordée aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air ayant participé, dans une formation régulière ou supplétive, à des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre dans les départements algériens, des Oasis et de la Saoura, leur donnant droit au port de la médaille dite :

" Médaille Commémorative des Opérations de Sécurité et de Maintien de l'Ordre", lorsqu'ils remplissent, en outre, l'une des conditions suivantes :

- " 1°) Soit être titulaire de la Croix de la Valeur militaire ;
- " 2°) Soit avoir été évacué ou hospitalisé pour une blessure reçue au cours ou à l'occasion d'une opération ;
- " 3°) Soit avoir participé à cinq interventions, au moins, dans des conditions qui seront précisées par une instruction.

" L'attribution de cette agrafe donnera droit au patronage moral et matériel de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre".

LE RETRAIT OU LA REVISION DES TITRES DE RESISTANCE
ATTRIBUES ABUSIVEMENT

Le journal Officiel du 20 mars a publié un décret numéro 62-308 du 14 mars, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance numéro 53-1.230 du 16 décembre 1958 autorisant le retrait ou la révision éventuelle des titres attribués pour une application indue des textes portant statut des forces françaises libres, des forces françaises combattantes, des forces françaises de l'intérieur et de la résistance intérieure française.

Dans les cas indiqués ci-dessus, le ministre des Armées est habilité à saisir une Commission spéciale :

- a) Lorsque le bénéficiaire sera reconnu avoir exercé avant le 8 mai 1945 une activité contraire à l'esprit de Résistance ;
- b) Lorsqu'il aura fourni des attestations reconnues ultérieurement inexactes ou incomplètes ;
- c) Lorsque son titre ou son grade serait dû à une erreur de l'administration.

=====

DROIT DE PRIORITE

Un droit de priorité pour l'accès :

- 1°) aux bureaux et guichets des administrations et services publics ;
- 2°) aux transports publics ;
- 3°) aux magasins de commerce :

est accordé aux invalides de guerre dont la carte, dite d'invalidité, porte, au verso, la mention "Station devout pénible", authentifiée par le cachet du service départemental des anciens combattants et victimes de guerre et la signature du préfet ou de son délégué.

- Textes de référence : Loi du 10 décembre 1940 (art. 1er septembre 1942 (art. 2) codifiés sous les numéros L-322 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

=====

L'OBTENTION DU TITRE DE "PATRIOTE RESISTANT A L'OCCUPATION INCARCERE
DANS UN CAMP SPECIAL

Levée de la forclusion

Ainsi que l'a fait récemment connaître la direction inter-départementale des anciens combattants, la forclusion vient d'être levée, en ce qui concerne les demandes formulées en vue de l'obtention du titre de patriote résistant à l'occupation dans les départements du Rhin et de la Moselle et incarcéré dans des camps spéciaux.

....

.... Cette mesure sera valable jusqu'au 31 décembre 1962. Il s'agit en l'occurrence de l'obtention de la carte "orange" pouvant être attribuée aux Français originaires de départements d'Alsace et de Moselle qui furent arrêtés par les nazis à la suite de l'évasion ou de la désertion d'un fils qui se soustrayait ainsi au service dans la Wehrmacht ou dans l'organisation paramilitaire des STO et incarcérés dans des camps spéciaux dans le Reich.

Voici la liste des camps spéciaux : Aussig (Usti), Bad Oppelsdorf, Bad-Schandau, Bergstadt (Lesnica), Blankenburg, Bloenried, Bochum, Breslau (Wroclaw), Buhl, Crostau, Dresden, Duisburg, Ehingen, Eibau, Erfurt, Falkenau (Falkow), Freiburg, Gablonz (Jablonec), Geising, Goerlitz (Zgorzelec), Goldberg (Zlotaria), Grosshennersdorf, Heilbronn, Hirschberg (Jelenia-Gora), Ilsenburg, Joachimstein (Schloss), Commune de Reunitz, Kassel, Kattowitz (Katowice), Liegnitz (Legnica), Linz, Marienthal, Mittelsteine, Nebanitz-Eger (Nebanice-Cheb), Reichenberg (Liberec), Reute, Reutlingen, Rottweil-Buhlingen, Rudolstadt, Sachsenhausen, Schelklingen, Schlierbach, Schromberg, Striegau, (Strzegom), Striegnitz, Watenstedt.

Que personne, entrant en ligne de compte, n'oublie le dernier délai pour le dépôt de la demande de la carte "orange" soit le 31 décembre 1962.

=====

VIGNETTE AUTOMOBILE
" GRATIS "
AUX PENSIONNES DE GUERRE

La vignette automobile "gratis" sera délivrée cette année, aux pensionnés de guerre remplissant les conditions requises avant le 1er décembre 1962.

Les bénéficiaires doivent s'adresser, qu'il s'agisse d'une 1ère demande ou d'un renouvellement, au Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de leur domicile (ancien office départemental), qui leur délivrera l'attestation réglementaire.

Rappelons que sont exonérés :
les véhicules de tourisme appartenant :

- a) aux bénéficiaires des articles L.36 ou L.37 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre.
- b) aux pensionnés dont le taux d'invalidité est au moins égal à 80% et qui sont titulaires de la Carte d'Invalidité portant la mention "Station de bout Pénible".
- c) aux tuberculeux bénéficiaires de l'indemnité de soins, ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus, justifiant du paiement de l'indemnité de soins pour le mois d'octobre 1962.
ou à leur conjoint non divorcé ou non séparé de corps.

L'exonération ne peut profiter qu'à un seul véhicule.

...

Les pensionnés qui font une première demande doivent fournir les pièces suivantes :

- 1°) - Titre de pension en cours ou certificat modèle 15
- 2°) - Carte d'Invalidité portant la mention "Station Debout Pénible".

=====
LOCATION DE PLACES DANS LES TRAINS

Il est rappelé à nos camarades titulaires de la Carte d'invalidité à double barre bleue (bénéficiaires de l'article 18 du Code des Pensions) qu'ils ont droit à la location gratuite pour eux et leur tierce personne, dans les trains de la SNCF.

Nous ne saurions trop leur conseiller d'user de cet avantage s'ils veulent être sûrs de voyager avec leur guide auprès d'eux. Les places numérotées réservées aux mutilés ne peuvent, en effet, être revendiquées par les personnes qui les accompagnent.

=====
ATTENTION AUX DEMARCHEURS A DOMICILE

Nous mettons nos camarades en garde contre les agissements d'individus qui se prétendent mandatés pour effectuer à domicile un recensement et un contrôle des cartes du Combattant.

Ceux-ci prennent force notes sur les états de services de l'intéressé, puis ils font finalement appel à sa générosité "pour les camarades dans la détresse". Il suffit pour cela de verser 50.- NF et, pour remercier le donateur de son bon coeur, il recevra un diplôme encadré qui vaut au plus 5 NF, dit notre camarade ; mais il est offert par la "Fédération des Anciens Combattants".

Quelle Fédération Le reçu délivré ne le dit pas ; il comporte un vague titre commercial, et pourtant il est impressionnant : timbre fiscal à 0,25 NF, citation des lois qui ont créé la Croix du Combattant et la Médaille Commémorative. Le tout offre un aspect officiel, sérieux, auquel des camarades se laissent prendre.

Vous voilà prévenus.

=====
AVANTAGES TARIFAIRES
CONSENTIS AUX GRANDS INVALIDES DE GUERRE

et aux guides des titulaires de la Carte d'Invalidité à "double barre bleue"
par les Compagnies Aériennes - Membres de l'Association des Transports Aériens de la zone franc (A.T.A.F.)
Circulaire ON -2498 du 6 avril 1962

Pour faire suite à la circulaire ON-2498 du 6 avril 1962, nous vous informons que les Compagnies aériennes membres des transports aériens de la zone franc ont décidé de porter à 50%, à compter du 1er juin 1962, la réduction de 20% actuellement consentie, sur le billet aller simple, aux Guides accompagnant les grands invalides de guerre titulaires de la carte d'invalidité à "double barre bleue".

.....

...
Par voie de conséquence l'alinéa B , paragraphe 1 (réduction de 20%) du tableau annexé à la circulaire susvisée est à transposer au paragraphe II (réduction de 50%) dudit tableau qui se trouve modifié et complété comme suit :

- Réduction de 50% sur le billet aller simple :
- aux grands invalides de guerre bénéficiant de l'article L 18 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre sur présentation de la carte d'invalidité à "double barre bleue" ;
 - aux guides accompagnant les grands invalides de guerre munis de la carte d'invalidité à "double barre bleue" ;
 - aux grands invalides de guerre pensionnés à plus de 100% sur présentation de la carte d'invalidité à "simple" ou "double barre rouge" et de l'une des pièces justificatives énumérées aux alinéas a), b), c) ci-dessus mentionnés, faisant ressortir une invalidité supérieure à 100%.

=====
MENTION " MORT POUR LA FRANCE " DANS LES ACTES DE DECES

Monsieur le Ministre de la Justice apporte une nouvelle qu'il convient de retenir :

Les dispositions des articles L 423 et suivants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ne prévoyant la mention " Mort pour la France " que dans l'acte du décès, on peut considérer qu'il n'y a pas lieu actuellement pour l'officier d'état civil, en l'absence de toute disposition réglementaire ou instruction en ce sens, de porter cette mention dans les actes de mariage de la personne décédée pour la France. Toutefois, afin de donner satisfaction aux familles et par analogie avec l'usage admis en matière de décorations, l'instruction générale relative à l'état civil sera complétée lors de sa prochaine mise à jour par un paragraphe prescrivant l'inscription de la mention "Mort pour la France", dans tous les actes de l'état civil où est dénommée une personne titulaire de cette qualité.

=====
CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE

(Extrait du JO du 12 mai 1962)

Décret N° 62-558 du 8 mai 1962 prorogeant conditionnellement jusqu'au 31 décembre 1962 le délai prévu à l'article 6 du décret N° 55-1515 du 19 novembre 1955 fixant, en exécution de la loi N° 53-69 du 4 février 1953, les conditions d'attribution de la Croix du Combattant volontaire de la guerre 1939-1945.

Le Premier Ministre,

Sur le rapport du Ministre des Armées et du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

...

....
Vu la loi N° 53-69 du 4 février 1953 portant création de la Croix du Combattant Volontaire de la Guerre 1939-45;

Vu le décret N° 55-1515 du 19 novembre 1955 fixant les conditions d'application de la loi précitée,

Décrète :

Article premier - Nonobstant les dispositions de l'article 6 du décret N° 55-1515 du 19 novembre 1955 susvisé fixant au 25 novembre 1960 la date limite de dépôt des candidatures à la Croix du Combattant Volontaire de la guerre 1939-45, pourront jusqu'au 31 décembre 1962 se réclamer des dispositions dudit décret les candidats qui, avant le 25 novembre 1960, ont demandé mais n'ont obtenu qu'après cette date le ou les documents authentifiant leur qualité soit de combattant, soit d'engagé volontaire.

Article 2. - Les candidats à cette même décoration dont l'unité d'appartenance a été reconnue combattante après le 25 novembre 1960 pourront également jusqu'au 31 décembre 1962 bénéficier de la mesure d'exception visée à l'article 1er ci-dessus.

Article 3. - Afin de permettre l'application des dispositions de l'article précédent, les listes d'homologation des unités combattantes tant de la guerre 1939-45 que de la Résistance devront être définitivement closes au plus tard le 1er octobre 1962.

Article 4. - En dehors des cas prévus aux articles 1er et 2 ci-dessus, toute demande de candidature à la Croix du Combattant Volontaire de la Guerre 1939-45 présentée après le 25 novembre 1960 demeure frappée de forclusion.

Article 5. - Une instruction commune du Ministre des Armées et du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre précisera les conditions d'application du présent décret.

Article 6. - Le Ministre des Armées et le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au "Journal Officiel" de la République Française.

=====

DROIT A PENSION

des Victimes d'attentats en relation avec les événements d'Algérie

Le Ministre des Anciens Combattants rappelle que la loi N° 59-901 du 31 juillet 1959 prévoit, pour les personnes de nationalité française, la réparation des dommages physiques résultant directement d'attentat ou de tout autre acte de violence commis en France Métropolitaine et en relation avec les événements survenus en Algérie.

Les victimes de ces dommages ou leurs ayants cause peuvent bénéficier des droits à pension et des avantages accessoires accordés aux victimes civiles de la guerre.

...

Les demandes de pension doivent être adressées au Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre du département du domicile, sauf pour ceux résidant dans la Seine, Seine & Oise ou Seine-et-Marne qui doivent adresser leur demande à la direction interdépartementale des Ancien Combattants et Victime de Guerre de Paris (139, Rue de Percy).

Les droits à pension sont examinés après évaluation, le cas échéant, du pourcentage d'invalidité par les experts médicaux du Centre de Réforme et sur propositions d'une Commission de Réforme analogue à celle prévue pour les militaires.

Les décisions de concession sont prises par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre avec l'accord du Ministre des Finances.

=====

CEUX QUI NOUS ECRIVENT

=====

Nous signalons l'arrivée à MULHOUSE de notre comarade BAUER-LYNCH, Ancien lieutenant de la Cie KLEBER. Si vous avez de gros travaux publics à faire exécuter, n'hésitez pas de le contacter à l'adresse suivante : UTE (Union de Travaux et d'Entreprise) - 18, Avenue du Mal de Lattre de Tassigny - MULHOUSE - Tél. 45.59.24).

=====

LES DIX MOYENS DE TUER NOTRE ASSOCIATION

(Extrait d'une revue anglaise) :

- I
❑ Ne venez pas aux réunions .
- 2
❑ Si vous y venez, arrivez très tard.
- 3
❑ Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 4
❑ N'acceptez jamais de postes, car il est plus facile de critique de réaliser.
- 5
❑ Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre. du Comité, mais si vous en faites partie, ne venez pas aux réunions et ne faites aucune suggestion.

...

...

6

- Si le Président vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'y avez rien appris ou dites comment les choses auraient dû se faire.

7

- Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand les membres retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout coeur et sans arrière-pensée, plaignez-vous qu'elle est dirigée par une clique.

8

- Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible.

9

- Ne vous inquiétez pas d'amener de nouveaux adhérents.

10

- Plaignez-vous qu'on ne publie jamais rien sur l'objet de votre activité, mais n'offrez jamais d'écrire un article, de faire une suggestion ou de présenter un rédacteur.

=====

B U L L E T I N

=====

ABONNEMENTS RECUS POUR 1961 : FRANTZ Charles - DIETRICH Pierre -
BOTTENER Paul

ABONNEMENTS RECUS POUR 1962 : Mme BATOT - Mme BAUMANN - Mme COLLAINÉ-
M. DUPRE G. - H. et Mme FIGUERES -
Mme GROSS Marie - Mme ILTIS Victor - Mme LABASTIE Joseph - Mme Pierre
MONNIER - M. RICHARD Théophile - Mme SCHRIBER Xavier - Mme ZACHARIAS
- Mme ZUNDEL LOUIS - NEFF Léon - Mme DISS - Mme KOHLER - Mme LEYEN-
BERGER - Mme MARY - Mme MORGENTHALER - Mme MOSER - Mme NUFFER Albert
Mme PELTRRE - Mme BEUGNETTE - Mme GENDARME - HENNICK Alphonse -
CHERY Gilbert - CANTON Jules - CAEN Robert - FRANTZ Charles - KIENY
François - Mme GAUBERT Gh. - DENTZLER René - BOCH René - FISCHER
Raymond- BOTTENER Paul. - VENTURELLI Robert -

ABONNEMENTS RECUS POUR 1963 : NEFF Léon - CAEN Robert - FRANTZ
VENTURELLI Robert Charles - Mme GAUBERT GH. - LIBOLD J.

CHANGEMENTS D'ADRESSES RECUS : KESSLER Paul - DIETRICH Pierre -
MONSCH Paul - DU CHATELIE RESIE -
KAUFFMANN Armand - BRUN François - DOLLFUS Jean-Jacques - BRULLARD R.-

Nous remercions les camarades qui ont bien voulu payer leur
abonnement.

....

...
 Liste des camarades n'ayant pas encore payé leur contribution au BULLETIN POUR 1961 :

BORD André - BRIATTE A. - BURGER Auguste - COFFE Aimé - EBEL Marcel - HOLL Michel - INNOCENTI Henri - JAEGER Philippe - JULLIERE Alphonse - KLEIN Louis - LIEUNARD Jean - MOREL Gustave - WEILL René -.

LISTE DES CAMARADES N'AYANT PAS PAYE LEUR BONNEMENT POUR 1962 :

ABRAHAMSON - ARMBRUSTER J.J. - AUSTIN Jean - BALDENSPERGER François - BARTH Fr. - BAUMANN Louis - BITSCHENS Jean - BOCKEL Pierre - BOCKEL René - BORD André - BRIATTE F. - BROMBERGER Serge - BRUN François - BURGER Auguste - CHERY Raymond - CHILLES Julien - COFFE Aimé - DEBOYARD Roger - DAVILLERS Antoine - DIENER Ancel - DORIGNY Georges - DOSDA Georges - Dr. DREYFUS - DUCHEUNE Raymond - EBEL Marcel - ENTZ Rodolphe - ERNST Paul - ESCHBACH Jean - FARGE Raymond - FOLACCI Ren - FRANZ F. - FRIEZ René - G. GERIARDS - GLATIGNY Léon - HAUTER Jean-Paul - HENAFF Adolphe - ILRCKES Pierre - HOLL Michel - HOURTOULLE ~~Ricard~~ René - KUEBER Ernest - ILHOFF Jean - INNOCENTI Henri - JACOB André - JAEGER Philippe - JEANGUILLAUME Robert - JULLIERE Alphonse - KIEHL Joseph - KLEIN Louis - LANDWERLIN Octave - LE BRETON Robert - LECLERC Ernest - LEHEN François - LEMBLE Pierre - LEVY Marcel - LIEUNARD Jean - MAGIROT Henri - MAILLIER Alex - MANG Paul - MARING Camille - MARTIN René - METZ Bernard - MOREL Gustave - MULLER Marcel - ~~KREMER~~ NOE RAOUL - NOEL Albert - OFFENSTEIN Marc - PEIFFER Alphonse - PETITMARC Jean - PORCHER Jean - PORTELENNELLE Victor - PROVOT Adolphe - ROS Léonard - SAMSON Marcel - SCALLIER Robert - SCHITT Georges - STURM Georges - TASSET Roger - TESSIER Georges - THIBLLEN Guillaume - THILL René - THIRION André - THONY Georges - WEILL René - WEISS André - WONGER Georges - XARDIEL Jean - ZESSOS Ch.

La contribution au Bulletin de 3. - NF (ajouter 0,50 NF pour tout changement d'adresse) est à envoyer au CCP LYON 1388.14 ouvert au nom de M. Paul MEYER - GUEBELIER - Et-Rhin

=====

R E C H E R C H E

----- Les camarades connaissant l'adresse exacte des Anciens ci-dessous sont priés de bien vouloir nous la communiquer leur bulletin étant revenu avec la mention adresse erronée :

- Adjt-Chef GAUTHIER Roger - SP 88.683 - AFN
 - Louis COIBALDIEU - S.P. 69.264/f
 - SCHUMBERGER Alfred - 47, Rue St-Henri - LA MEDELLEINE - Nord
 - GENTZBOURGER Marcel - 22, Bld de la Marne - STRASBOURG - Bas-Rhin
 - GENTZBOURGER Pierre - 146, Rue de l'Université - PARIS 7°
- =====

VIE DES SECTIONS

" BAS-RHIN "

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le Secrétaire de la Section du Bas-Rhin fait part de son changement d'adresse . Celle-ci est désormais la suivante :

Julien CHILLES
Collège d'Enseignement Technique
2, Rue d'Altorf
MOLSHEIM (Bas-Rhin)

RETOUR A L'ENVOYEUR ! ! !

Le courrier destiné aux camarades désignés, ci-dessous, est revenu à la section avec les différentes mentions en usage dans les P. et T. : retour à l'envoyeur, n'habite pas ou plus à l'adresse indiquée, parti, "déménagé" .

Anciennes adresses connues :

- MM. GERRET René - 1? Rue des escargots - HAGUENAU
- - MORGENTHAUER J.G. - 16, Faubourg de Pierre - STRASBOURG
- ROTTONG Joseph - 261, Rte de Schirmeck - STRASBOURG - Montagne
- BUSSE Henri - 3, Rue de la B.A.L. - STRASBOURG Verte
- BAER Marcel et
Roland - 9, Rue des Mineurs - STRASBOURG
- CHARRIER Charles - 17, Rue des Grandes Arcades - STRASBOURG
- GERHARDS Godefroy - 35, Rue du Général Offenstein -
STRASBOURG - MEINAU
- DARDILLAC Michel - Adjudant S.P. 86.273 - A.F.N.
- HOEFFNER Jean L. - 7, Rue du Phil de la Mare - DIJON (Cote d'Or)
- SITTLER Pierre - 21, Rue des Menuisiers - GRAFFENSTADEN
- HIRTH Julien - 17, Rue des Juifs - BOUXWILLER (Bas-Rhin)

Ceux qui connaîtraient la nouvelle adresse de l'un ou l'autre de ces camarades voudront bien la communiquer au Secrétaire CHILLES qui les remercie vivement à l'avance.

C O N V O C A T I O N

ASSEMBLEE GENERALE

-o-o-o-o-o-

L'Assemblée Générale de l'Amicale des Anciens de la B.A.L. prévue à Sélestat le 3 Juin 1962 a dû être reportée au

2 DECEMBRE Prochain

Elle se tiendra au Restaurant de l'Aérogare de Strasbourg-Entzheim et sera placée sous le signe de la camaraderie et de l'amitié.

Il est souhaitable que nos anciens y viennent nombreux pour se retrouver dans une ambiance de vraie sympathie " Brigade ".

Les épouses et les enfants de nos camarades ainsi que les veuves y sont cordialement invités.

Le programme de cette journée est le suivant :

- 10h.15 - Rassemblement place de la Gare à Strasbourg (Angle B -
- 10h.45 - Départ pour l'Aérogare d'Entzheim de Nancy)
- 11h.15 - Messe à la Chapelle de l'Aérogare
- 11h.15 - Culte protestant à Entzheim-village
- 12h.15 - Réunion de travail des Comités de Section
- 13h.00 - Repas en commun au Restaurant de l'Aérogare au prix de 17: 15.- (boissons, café et service compris).
- de 11h. à 17 h. possibilité de baptême de l'air, sauf conditions atmosphériques défavorables - sur avion triplace MORANE-SAULNIER (cercle aéronautique du S.G.A.C.C.).

L'acheminement à l'Aérogare d'Entzheim des camarades venant par train des directions de METZ, de MULHOUSE et de St. -DIE sera assuré par les soins des camarades de la Section du Bas-Rhin (Arrivée des trains : de Mulhouse : 9h.57 - de Metz : 10h.42).

J'ose espérer que nous ferons tous l'effort indispensable, malgré les inconvénients que présente la saison avancée pour nous réunir très nombreux à Entzheim le 2 Décembre 1962.

Le Président

M. HOLL

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM et Prénom
Participera au banquet; nous serons personnes au total
Je me rendrai place de la Gare avec ma
voiture dans laquelle je dispose de place libres.
Je viendrai par le train; nous serons personnes à transporter

Inscription jusqu'au 26.11.1962
Bulletin à retourner à M. CHILLES
C.E.T. Molsheim - 2, Rue d'Altorf